

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

RÉOUVERTURE DES ACCUEILS PHYSIQUES DANS LES SERVICES PUBLICS - (N° 1773)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Gouffier Valente et Mme Lebec

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« la réouverture des accueils physiques dans les »

les mots :

« ralentir la transformation numérique et la modernisation des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2017, avec le « Plan Action Publique 2022 », 700 millions d'euros ont été investis pour la transformation numérique des administrations et des services publics avec comme objectif de simplifier les 250 démarches administratives les plus importantes en proposant leur dématérialisation.

En parallèle, le plan France relance de 2020 a dédié 570 millions d'euros pour atteindre l'objectif 100% fibre sur tout le territoire d'ici 2025 et 250 millions d'euros pour l'inclusion numérique pour recruter 4 000 conseillers numériques France Services mais aussi pour financer les réseaux de proximité qui proposent des activités et des formations numériques.

Pourtant, la présente proposition de loi propose de revenir sur cette stratégie qui conjugue dématérialisation et simplification d'une part et renforcement de l'accès au numérique d'autre part. En effet, le texte propose de se focaliser sur l'ouverture d'accueils physiques plutôt que d'améliorer la stratégie existante. C'est pourquoi le présent amendement vise à donner un titre à la proposition de loi qui soit en phase avec ses objectifs réels.